



BAREME DES HONORAIRES Katell AURAY

Montants TTC Plafonnés - Applicable à partir du 01/10/2019

Immobilier d'Habitation - Mandat de vente

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain...) A l'exclusion de : NEUF (VEFA)

Prix de vente	Tarif de référence (TTC)	Prix de vente	Tarif de référence (TTC)
- de 69 999 €	Montant forfaitaire de 5 000 €	De 250 000 – 269 999 €	10 000 €
De 70 000 – 89 999 €	5 500 €	De 270 000 – 299 999 €	11 000 €
De 90 000 – 109 999 €	6 000 €	De 300 000 – 329 999 €	12 000 €
De 110 000 – 129 999 €	6 500 €	De 330 000 – 359 999 €	13 000 €
De 130 000 – 149 999 €	7 000 €	De 360 000 – 399 999 €	14 000 €
De 150 000 – 169 999 €	7 500 €	De 400 000 – 459 999 €	15 000 €
De 170 000 – 189 999 €	8 000 €	De 460 000 – 499 999 €	16 000 €
De 190 000 – 209 999 €	8 500 €	De 500 000 – 549 999 €	17 000 €
De 210 000 – 229 999 €	9 000 €	De 550 000 – 599 999 €	18 000 €
De 230 000 – 249 999 €	9 500 €	+ de 600 000 €	3,00%
		MANDAT AVANTAGES	2 % (Avec un minimum de 4 990 €)*

* Détails et conditions en agence

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017. Les honoraires d'agences seront supportés par le vendeur ou l'acquéreur.

Mandat de recherche

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain, murs commerciaux, location commerces...) - A l'exclusion de : NEUF (VEFA)
Le barème reste inchangé et la charge des honoraires d'agence sera supportée par le mandant, soit l'acquéreur.

Mandat de location habitation

(Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le locataire et le bailleur). Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).
Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

	Plafonds pour les honoraires relatifs à la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail	Plafond pour les honoraires relatifs à l'état des lieux	TOTAL
Zones très tendues	12 € / m ²	3 € / m ²	15 € / m ²
Zones tendues	10 € / m ²	3 € / m ²	13 € / m ²
Reste du territoire	8 € / m ²	3 € / m ²	11 € / m ²

**Gestion locative avec assurance loyers impayés : 5,90% HT
(TVA en sus) + 1,90% du loyer (et des charges)**



BAREME DES HONORAIRES Katell AURAY

Montants TTC Plafonnés - Applicable à partir du 01/10/2019

VENTE LOCAUX COMMERCIAUX & FONDS DE COMMERCE

Prix de vente	Honoraires charge vendeur Honoraires en % (TVA applicable : 20%)
Prix de vente < ou égal à 50 000 €	Montant forfaitaire de 7 500 € HT*
Prix de vente de 50 001 € à 100 000 €	Montant forfaitaire de 10 000 € HT*
Prix de vente > à 100 001 €	10 % HT* du prix de vente

* TVA en vigueur en sus

Il est précisé que les prix pratiqués ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiques suivant note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

VENTE LOCAUX COMMERCIAUX & FONDS DE COMMERCE

Honoraires en % (tarif de référence) : 10% TTC du loyer annuel hors charges

(Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le locataire et le bailleur.)

Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

- La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50%
- Le montant des honoraires à la charge du bailleur correspond à la somme restante

Le conseiller du Réseau Blain Habitat n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location.

Ces documents peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires ou toute autre personne habilitée, à la demande du propriétaire et/ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés par l'intéressé.

VENTE LOCAUX COMMERCIAUX & FONDS DE COMMERCE

Location d'un local commercial avec un bail commercial ou bail professionnel :

Honoraires : 25% du montant du loyer annuel à la charge du preneur.